

Union économique et monétaire UEM: rapport de convergence 2002 pour la Suède. Rapport

2002/2170(COS) - 12/03/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 359 voix pour, 79 contre et 50 abstentions le rapport de Mme Olle SCHMIDT (ELDR, S), le Parlement européen se félicite de ce que la Suède ait décidé d'organiser cette année un référendum sur l'introduction de l'euro, et espère que d'autres États membres ne faisant pas partie de la zone euro le feront également dès que possible. Il considère qu'une très grande incertitude règne quant à l'interprétation et à l'application du critère du taux de change et invite par conséquent la Commission à rendre publique une interprétation autorisée du critère du taux de change, indiquant en particulier comment ce critère a été interprété précédemment et précisant les éventuels changements nécessaires après l'introduction de l'euro. Le Parlement considère qu'indépendamment du respect des critères de convergence, la Suède doit poursuivre résolument une réforme structurelle et prendre des mesures pour accroître la concurrence pour se préparer à l'entrée dans la zone euro. Il s'agit là d'une nécessité particulière dans le cas de la Suède, dès lors que le passage à l'euro créera une transparence complète des prix dans un pays où le niveau général des prix est plus élevé que dans la plupart des pays de la zone euro.